

2^{ème} partie

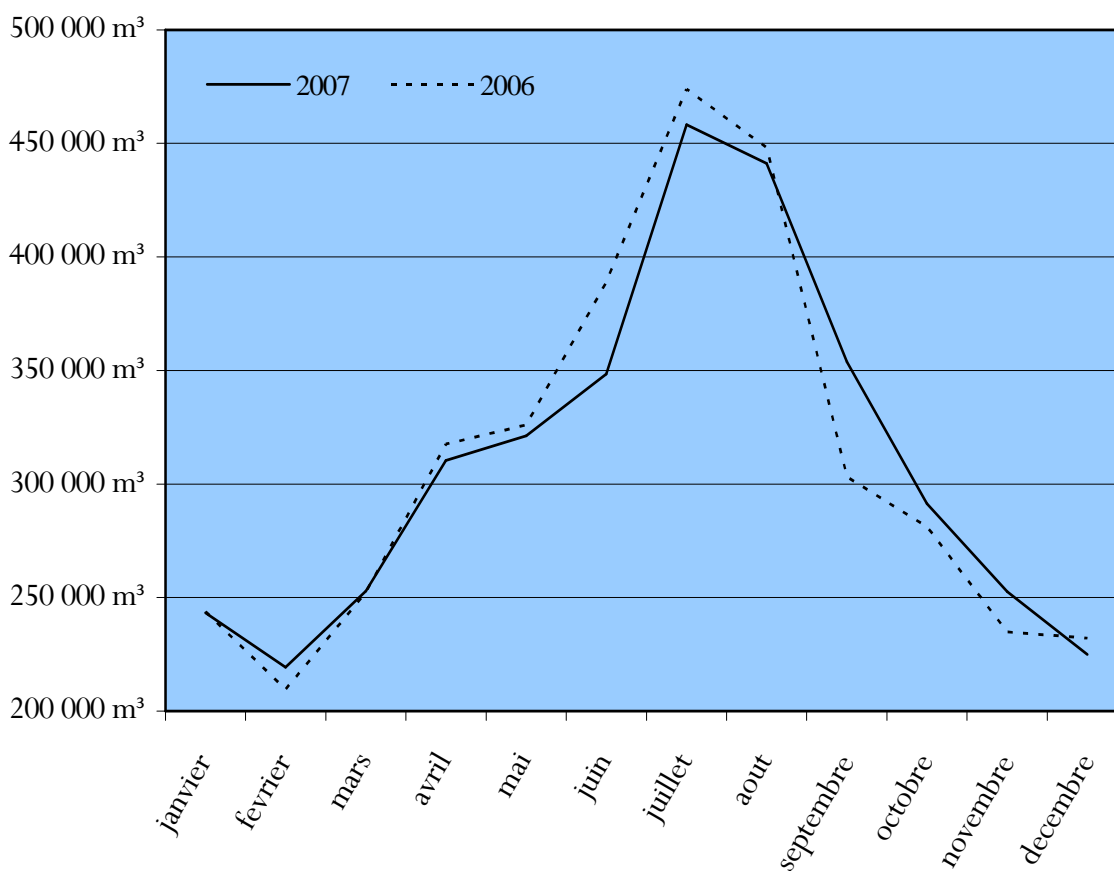
LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A – Les indicateurs techniques

1. Ressource en eau

Pour l'ensemble de l'année 2007, la Commune de Six-Fours a acheté ou produit un total de 3 711 368 m³ (équivalent à 2006 ; +0.2%).

RESSOURCE GLOBALE EN EAU - 2006 & 2007



1.1. Origine de la ressource

- La station de pompage du puits de Pépiole, seule ressource locale, a couvert 13.2% des besoins annuels. La production pour l'année 2007 a été de 489 699 m³, soit 33.1 % de moins qu'en 2006.

Le pompage s'effectue dans une nappe d'eau souterraine peu profonde ; le débit d'exploitation se situe entre 8,5 l/s à l'étiage et 28 l/s (33 l/s maxi).

- L'achat d'eau en gros *au S.I.A.E.P.* a fournit 9.2 % des besoins annuels. Le volume d'eau acheté en 2007 a été de 258 282 m³, soit 6.9% de plus qu'en 2006.

Le débit moyen disponible est de 12 l/s en période normale ; 35 l/s en pointe.

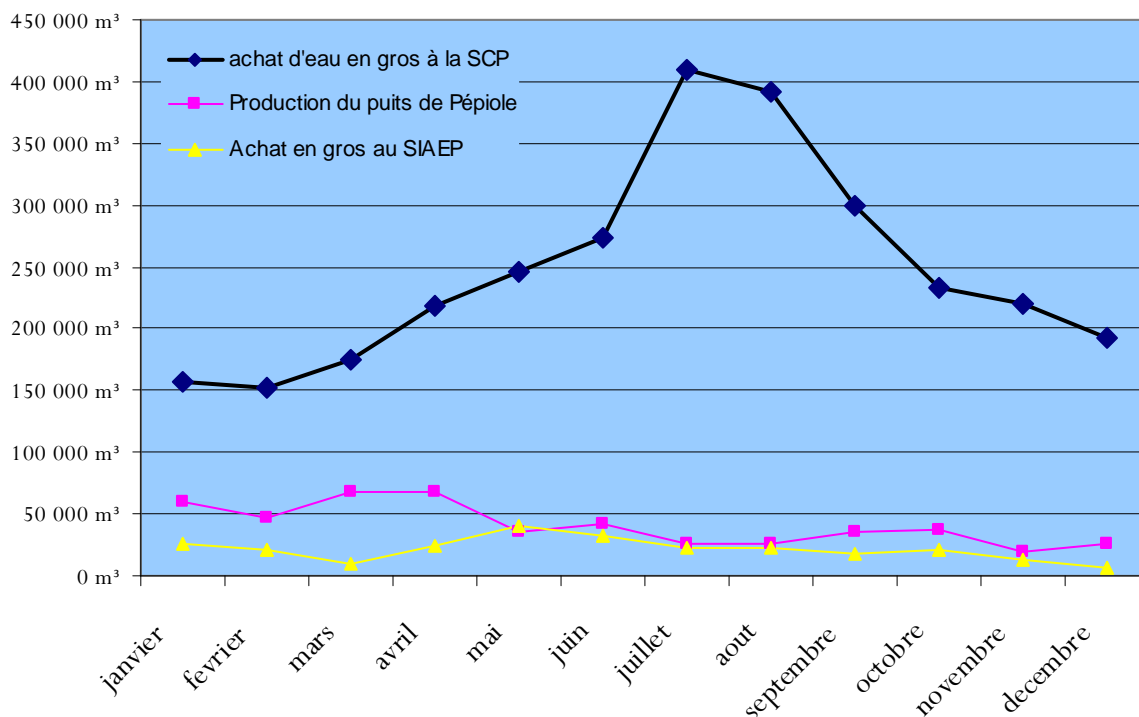
- La *Société du Canal de Provence* a comblé, pour l'année 2007, 79.9% des besoins en eau. 2 591 550 m³ ont été livrés au Fort et 377 837 m³ à Bellevue, soit globalement 8.3% de plus qu'en 2006.

L'alimentation est limitée par contrat et les volumes fournis varient suivant les périodes avec la possibilité d'une dotation supplémentaire en secours.

Il y a deux sites de livraison :

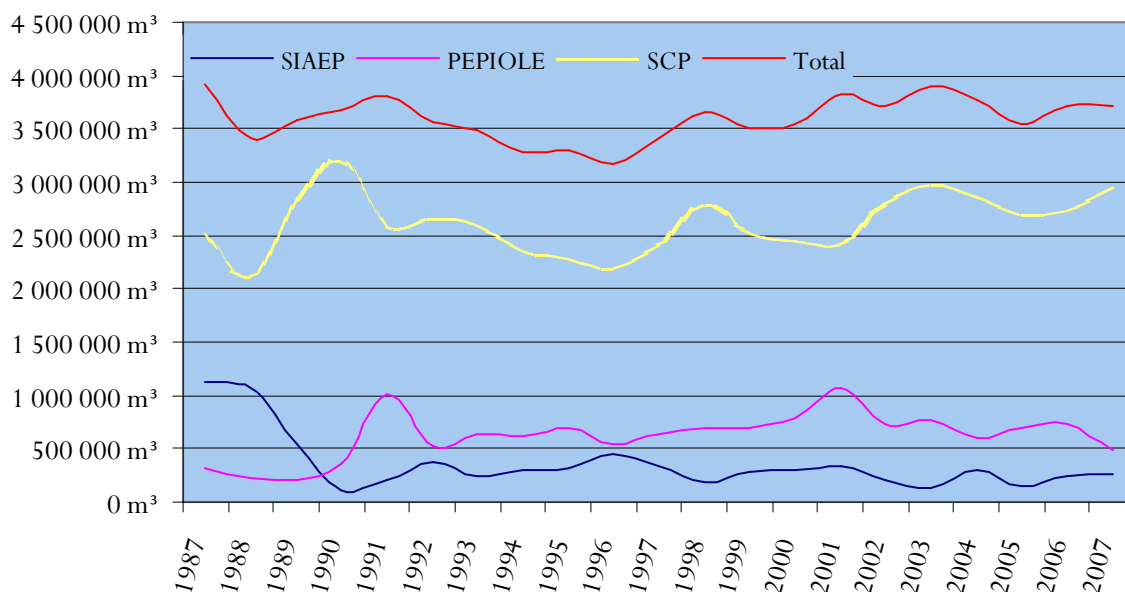
- **sur le site du Fort**, le débit varie entre 110 l/s en période normale et 120 l/s en période estivale ; la capacité de secours est de 50 l/s supplémentaires ;
- **sur le site de Bellevue**, le débit varie entre 10 l/s en période normale et 30 l/s en saisonnier ; la capacité de secours est de 40 l/s supplémentaires.

Ressources globales en eau - 2007



1.2. Historique de la production

Année	Canal de Provence		SIAEP		Puits de Pépiole		Volume total produit
	Volume	% total	Volume	% total	Volume	% total	
1987	2 487 268 m ³	63,5%	1 118 679 m ³	28,5%	313 442 m ³	28,5%	3 919 389 m ³
1988	2 124 299 m ³	62,2%	1 059 883 m ³	31,0%	231 270 m ³	31,0%	3 415 452 m ³
1989	2 838 832 m ³	79,1%	543 721 m ³	15,1%	206 700 m ³	15,1%	3 589 253 m ³
1990	3 203 322 m ³	87,4%	105 721 m ³	2,9%	358 150 m ³	2,9%	3 667 193 m ³
1991	2 583 888 m ³	68,0%	204 568 m ³	5,4%	1 012 644 m ³	5,4%	3 801 100 m ³
1992	2 655 378 m ³	74,7%	376 764 m ³	10,6%	521 034 m ³	10,6%	3 553 176 m ³
1993	2 604 414 m ³	74,8%	246 906 m ³	7,1%	628 760 m ³	7,1%	3 480 080 m ³
1994	2 365 480 m ³	72,1%	299 578 m ³	9,1%	614 480 m ³	9,1%	3 279 538 m ³
1995	2 291 968 m ³	69,3%	322 834 m ³	9,8%	692 649 m ³	9,8%	3 307 451 m ³
1996	2 190 879 m ³	69,0%	443 550 m ³	14,0%	543 030 m ³	14,0%	3 177 459 m ³
1997	2 421 122 m ³	71,1%	346 680 m ³	10,2%	638 299 m ³	10,2%	3 406 101 m ³
1998	2 785 165 m ³	76,1%	186 695 m ³	5,1%	686 705 m ³	5,1%	3 658 565 m ³
1999	2 537 226 m ³	72,4%	275 676 m ³	7,9%	693 852 m ³	7,9%	3 506 754 m ³
2000	2 452 387 m ³	69,1%	305 228 m ³	8,6%	792 484 m ³	8,6%	3 550 099 m ³
2001	2 421 637 m ³	63,2%	344 971 m ³	9,0%	1 063 558 m ³	9,0%	3 830 166 m ³
2002	2 789 637 m ³	75,1%	197 858 m ³	5,3%	729 414 m ³	5,3%	3 716 909 m ³
2003	2 984 820 m ³	76,6%	136 736 m ³	3,5%	773 978 m ³	19,9%	3 895 534 m ³
2004	2 864 493 m ³	76,0%	298 291 m ³	7,9%	605 234 m ³	16,1%	3 768 018 m ³
2005	2 693 692 m ³	75,9%	159 362 m ³	4,5%	695 585 m ³	19,6%	3 548 639 m ³
2006	2 743 040 m ³	73,9%	236 510 m ³	6,4%	731 912 m ³	19,7%	3 711 462 m ³
2007	2 969 387 m ³	79,9 %	258 282 m ³	6,9 %	489 699 m ³	13,2 %	3 717 368 m ³



1.3. Capacité de stockage

Les réserves de la Commune, d'une capacité totale de 14 400 m³, sont réparties sur trois sites de stockage:

- **Bellevue :**

Réservoirs de Bellevue : deux cuves 2 x 1 600 m³, soit 3 200 m³
Alt. TP 113,22 ; radier 107,36 m NGF

Réservoirs du Terron : deux cuves 2 x 600 m³, soit 1 200 m³
Alt. TP 99,10 ; radier 94,00 m NGF

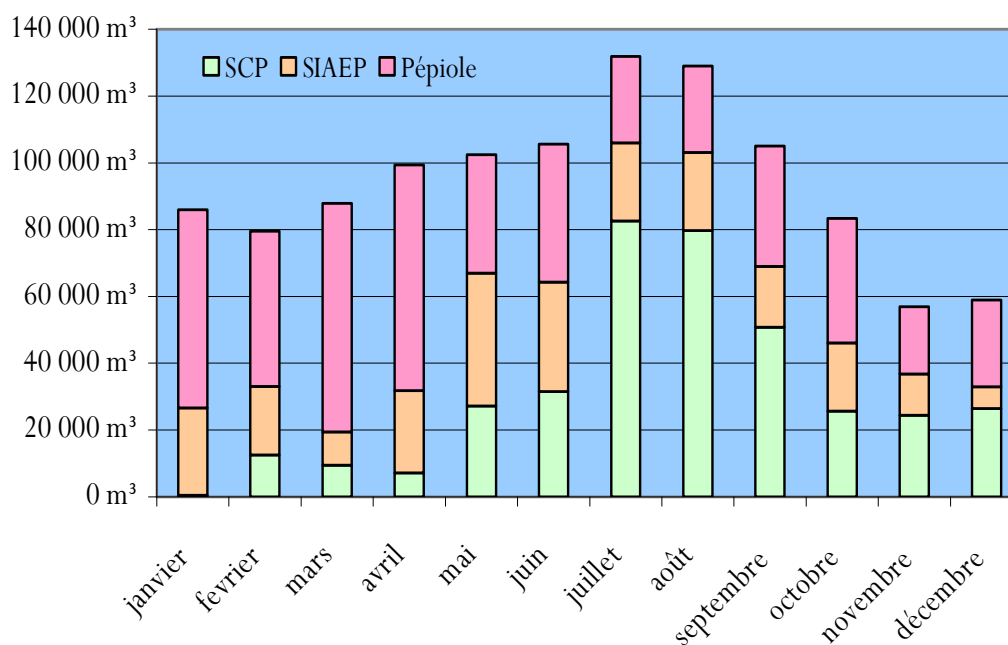
Reliés aux réservoirs de Bellevue, ils constituent un appoint de stockage en saison estivale.

Ces réservoirs sont alimentés par les trois ressources disponibles :

- **Le puits de Pépiole ;**
- **Le S.I.A.E.P ;**
- **La S.C.P. (Sté. du Canal de Provence) ;**

Ceci dans des proportions qui varient tout au long de l'année.

PRODUCTION SITE DE BELLEVUE - 2007

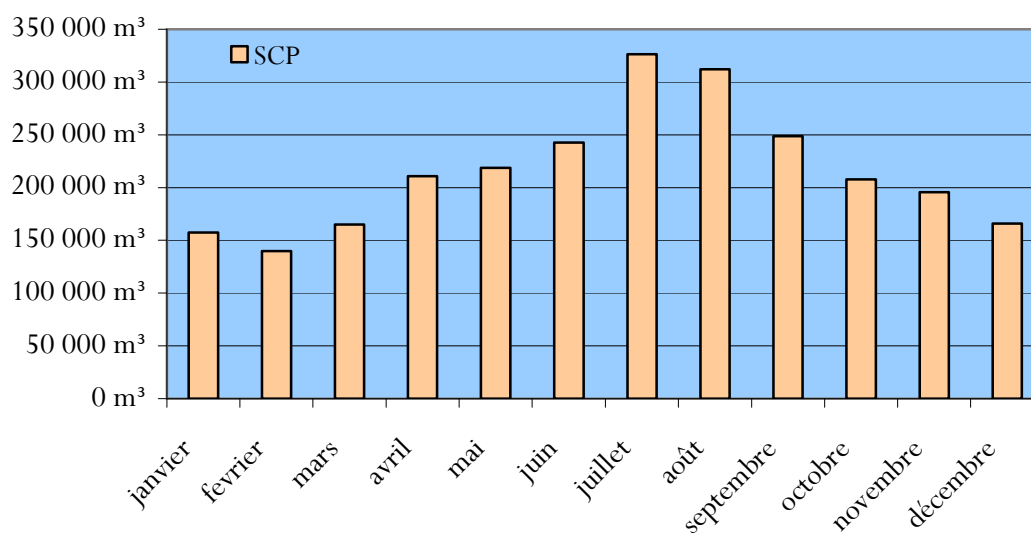


- **La Collégiale (Fort de Six-Fours) :**

Réservoir du Fort : une cuve 5 000 m³
Alt. TP 164,45 ; radier 157,35 m NGF

Ce réservoir est exclusivement alimenté par *la S.C.P.*

PRODUCTION SITE DU FORT - 2007



- **Hauts de Courrens**

Réservoir de Courrens : une cuve de 5000 m³
Alt. radier 78,50 m NGF

Alimenté par le réservoir du Fort, ce nouveau stockage a été mis en service en octobre 2007.

L'autonomie de stockage de la commune est ainsi portée à 24 heures en période de pointe, en cas d'interruption accidentelle de l'alimentation en eau.

2. Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué d'environ 230 km de conduites fortement maillées et 1 500 vannes de sectorisation.

Une conduite de transport Ø 400 relie les réservoirs du Fort et de Bellevue via un brise-charge en aval du Fort à l'altitude des réservoirs de Bellevue.

Une conduite de transport Ø 300 relie le réservoir du Fort au stabilisateur de Courrens implanté sur le secteur sud de la Commune.

Le réseau est dissocié en **quatre secteurs de distribution** à des pressions différentes :

- **le secteur Ouest**, en particulier les Lônes et les Playes, alimenté par les réservoirs de Terron (été) et de Bellevue (25% des besoins en eau) ;
- **le secteur Centre-Ville**, alimenté par les réservoirs du Fort (40 %) ;
- **le secteur du littoral sud**, La Coudoulière et Le Brusç, alimenté par les réservoirs du Fort et de Courrens (30%,) ;
- **le secteur de la Lèque**, alimenté en haute pression par le réservoir du Fort (5%).

3. État du parc compteur

L'état du parc compteur au 31 décembre 2007 est le suivant :

Age moyen des compteurs : **10 ans ½**

Compteurs installés jusqu'en 1998 : **9 295**

Compteurs installés entre 1999 et 2008 : **9 806**

La notion d'ancienneté des compteurs est utilisée lors des campagnes de renouvellement, dans la mesure où un compteur vieillissant se caractérise par une précision moindre dans l'enregistrement des volumes réellement consommés, et donc une sous-facturation. La durée de vie moyenne des appareils de mesure est de 12 à 15 ans.

4. Branchements en plomb

4.1. Potentiel de dissolution dans l'eau potable

Le décret N° 2001-1220 du 20 décembre 2001 a introduit des règles particulières relatives au plomb dans les installations de distribution d'eau potable. Précédemment fixée à 50 µg/l, la teneur en plomb devra se limiter à 10 µg/l en 2013, ce qui impose une réhabilitation de toutes les canalisations du réseau d'eau potable en plomb.

En application de l'article 36 du décret précité, et conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministère de la Santé du 4 novembre 2002, une étude du potentiel de dissolution du plomb dans l'eau a été réalisée. Celle-ci s'appuie sur une mesure moyenne du pH de l'eau distribuée, d'après les prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire.

U.D.I.	Nb. de mesures	pH mini	pH maxi	Médiane des pH	5 ^e centile	10 ^e centile
Les Lômes - Bucarin	23	7,40	8,22	7,56	7,50	7,45
Le Fort	48	7,44	8,19	8,04	7,97	7,96

Cette étude caractérise le potentiel de dissolution du plomb comme étant :

- moyen à élevé sur l'unité de distribution des Lômes – Bucarin ;
- faible à moyen sur l'unité du Fort.

4.2. Programme de réhabilitation des branchements

En application de l'article 37, doivent désormais figurer parmi les indicateurs techniques du rapport annuel sur le service public d'eau potable le nombre et le pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés au cours de l'année écoulée.

Un recensement initial a été réalisé sur la Commune en 2001 pour l'établissement du programme de remplacement.

En accord avec *la circulaire de la Direction Générale de la Santé du 8 avril 1995*, tous les branchements en plomb des établissements recevant du public (en particulier ceux accueillant les enfants) et ceux desservant les industries alimentaires avaient été remplacés en priorité.

Au cours de l'année 2007, les travaux de réhabilitation ont concerné 255 branchements, soit 12% du réseau concerné. Il reste environ 180 branchements sur le réseau public au 1^{er} janvier 2008.

Les travaux sur le domaine public sont réalisés dans le cadre des marchés annuels à bons de commande gérés par la Régie. Ils ont permis d'intervenir :

- dans le cadre de travaux de remplacement des canalisations principales ;
- dans le cas de fuite où la réhabilitation complète s'impose au lieu d'une réparation ponctuelle ;
- dans le cadre d'opérations visant spécialement les branchements ;
- à la demande de particuliers ayant eux-mêmes procédé au remplacement de la partie privée du branchement.

Il a été également recensé plus de 2 000 branchements en plomb sur des réseaux annexes privés (lotissements, voies privées, copropriétés, etc.).

Les branchements en plomb situés sur le domaine privé, de même que les installations intérieures des habitations, restant à la charge des propriétaires concernés, leur remplacement n'est pas inclus dans le programme de réhabilitation de la Régie.

5. Statistiques de consommation

La Commune comptait 33 232 habitants au recensement de 1999. Le nombre moyen d'abonnements est de 18 708 en 2007, pour 26 123 logements.

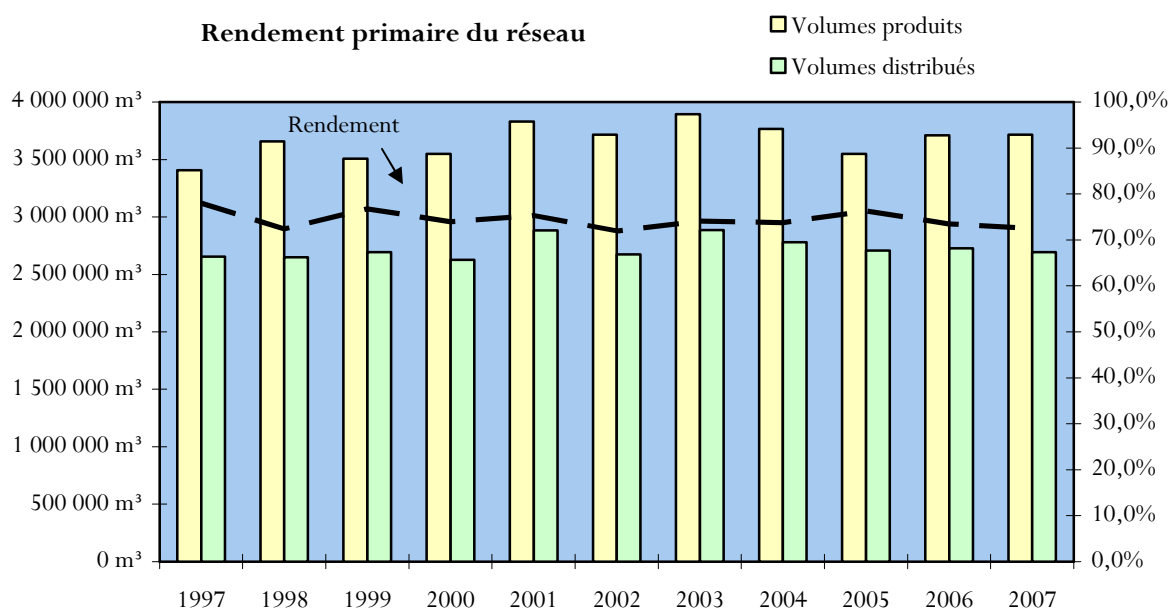
La consommation totale d'eau facturée en 2007 s'élève à 2 693 952m³ (en baisse de 1.2 % par rapport à 2006). Elle est essentiellement d'origine domestique ; les consommations importantes sont en fait liées à des copropriétés ou des établissements publics.

	Rappel 2006	Janvier à avril 2007	Mai à sept. 2007	Octobre à déc. 2007	Total 2007
Volume produit (m ³)	3 711 642	1 025 995	1 922 609	768 764	3 717 368
Volume distribué (m ³)	2 727 871	685 185	1 437 934	570 833	2 693 952
Nombre de logements	25 665	25 936	26 187	26 244	26 123
Nombre d'abonnés	18 317	18 490	18 777	18 855	18 708

Les pertes primaires s'élèvent à 1 023 416 m³, valeur en hausse de 109 m³/j par rapport à 2006. Elles incluent les fuites sur le réseau, les vols d'eau, les besoins propres du service (interventions et purges sur les canalisations), les exercices et interventions de lutte contre l'incendie *, les défauts de comptage chez l'abonné, etc...

Le rendement primaire du réseau est donc de 72,5% et l'indice linéaire des pertes primaires de 12,2 m³/km/jour (bon < 10 ; médiocre > 15).

Les travaux de remplacement de branchements en plomb peuvent avoir une incidence sur ce volume de perte en hausse, en raison des multiples coupures d'eau et purges.



* Les données relatives aux consommations d'eau sur les chantiers et lors du contrôle des hydrants par les services de secours ne sont disponibles que partiellement pour l'année 2007 et n'ont donc pas été prises en compte. Ces volumes ne sont pas facturés mais pourront à l'avenir être intégrés dans le calcul du rendement.

6. Qualité de l'eau

6.1. Protection de la ressource

L'exploitation d'un captage d'eau souterraine en vue de l'alimentation humaine est soumise à autorisation préfectorale. Tout captage, dépourvu de cette autorisation, doit faire l'objet d'une régularisation.

L'arrêté d'autorisation fixe alors les conditions d'exploitation et de protection du point de prélèvement. Il déclare d'utilité publique les travaux nécessaires, détermine les périmètres de protection à mettre en place et permet en outre une prise en compte des droits des tiers (expropriations, servitudes, etc.).

La procédure permet donc d'assurer la potabilité de l'eau distribuée, de limiter les risques de pollution de l'aquifère sollicité, d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement, et d'examiner l'incidence du captage sur la ressource.

Le captage de Pépiole, construit en 1949, couvre environ 20 % des besoins annuels de la Commune ; la poursuite de son exploitation nécessite d'effectuer :

- une demande d'autorisation d'exploitation des ouvrages au titre de *l'article L.214 du code de l'environnement* ;
- une demande d'autorisation d'utiliser les eaux prélevées en vue de la consommation humaine au titre *du décret du 20 décembre 2001* ;
- une demande de déclaration d'utilité publique au titre de *l'article L.215-13 du Code de l'environnement* et de *l'article L.1321-2 du Code de la santé publique*.

L'étude diagnostique du réseau d'eau potable avait permis en 1997 une première approche des périmètres de protection à mettre en place autour du captage. Un essai de pompage avait en outre été réalisé à la même période.

Sur la base de ces études préliminaires, l'établissement des périmètres de protection avait été confié à un hydrogéologue agréé. Dans *son rapport du 11 janvier 1998*, il concluait qu'en dépit de sa forte vulnérabilité, la protection du puits de Pépiole demeurait possible moyennant des précautions particulières dans le périmètre rapproché. Il préconisait en outre la réalisation d'une série de traçages dans le drain de la Reppe afin de définir son influence sur la qualité de la ressource.

Après avoir reçu les avis respectifs de la *D.D.E.* et de la *D.D.A.F.* le rapport de l'hydrogéologue a été présenté devant le *Conseil Départemental d'Hygiène* le 14 décembre 1999.

Les études portant sur l'influence de la Reppe nécessitaient des conditions hydrologiques particulières pour simuler des conditions extrêmes (Reppe sèche depuis 3 mois) ; le premier traçage n'a ainsi pu être réalisé qu'à l'automne 2001. Il a ensuite été complété par un second traçage dans des conditions différentes (décrue de la Reppe) en mai 2002. Ces études confirment qu'il existe dans les 2 cas une forte relation entre les eaux de la Reppe et la nappe captive de Pépiole. Dans un second rapport du 21 octobre 2003, l'hydrogéologue indique que ces résultats ne remettent toutefois pas en question son avis précédent mais nécessitent de valider un dispositif d'urgence en cas de pollution introduite à partir de la Reppe.

Un dossier présentant la synthèse de ces études préliminaires et l'état parcellaire correspondant aux périmètres de protection sur les trois communes concernées a été transmis pour instruction à la Préfecture du Var fin 2003.

Par courrier du 15 juillet 2004, la Préfecture a déclaré le dossier non recevable, le volet sanitaire (évaluation des risques et mesures de protection) devant être complété.

À cet effet une enquête complémentaire a été réalisée auprès des propriétaires des 369 parcelles incluses dans le périmètre de protection rapproché afin de recenser de façon exhaustive les activités ainsi que les ouvrages privés susceptibles de constituer une menace pour la ressource (puits, cuves à fuel, fosses septiques, stockages, déchets, etc...).

Les mesures de protection en place permettent de suspendre à tout moment l'exploitation des Puits et d'approvisionner la Commune par les autres ressources immédiatement disponibles *du SIAEP* ou de *la SCP* (eau traitée).

Un nouveau dossier doit être déposé à l'instruction, l'objectif était d'obtenir l'arrêté préfectoral instituant les périmètres avant fin 2010 conformément aux objectifs du plan national *santé-environnement*.

6.2. Contrôle sanitaire

Les eaux destinées à la consommation humaine ont font l'objet du contrôle sanitaire **obligatoire** prévu par *le décret du 20 décembre 2001*. Ce contrôle de qualité a été effectué par les services de la *D.D.A.S.S.* : les échantillons à analyser sont prélevés sur les ouvrages de production et au robinet de l'abonné.

Au cours de l'année 2007, *la D.D.A.S.S.* a effectué 127 analyses, dont 6 aux réservoirs de Bellevue et 12 au Fort (type P1), et 109 sur le réseau de distribution (type D1).

Le taux de conformité des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire au cours de l'année 2007 est de 100% en référence aux limites de qualité fixées par la réglementation. Seules

6 analyses ont révélé un dépassement sans gravité des valeurs de référence des paramètres bactériologiques ou physico-chimiques.

6.3. Auto-surveillance

Parallèlement au contrôle réglementaire qui permet aux services de l'État de surveiller la qualité de l'eau distribuée, la Régie de l'Eau est soumise à une obligation d'auto-surveillance en tant que distributeur, conformément à l'article 18 du décret du 20 décembre 2001.

Le bilan de fonctionnement du système de distribution et la synthèse des résultats de l'autocontrôle sont communiqués chaque année à la D.D.A.S.S.

Sur la Commune, les prélèvements et analyses sont effectués par le laboratoire municipal de Toulon (agréé COFRAC) à la demande de la Régie de l'Eau.

Le programme de surveillance est le suivant :

- **puits de Pépiole /Réservoir de Bellevue** : 1 contrôle du COT sur l'eau brute et 1 analyse de type P1 sur l'eau traitée 1 fois par semaine (complétée par P2 4 fois par an)
- **réseau de distribution** : 1 analyse de type D1BSR 1 fois par mois sur 8 points du réseau répartis sur les deux UDI (2 fois par mois sur l'un d'entre eux).

Sur les 52 analyses réalisées sur l'eau traitée à l'entrée du réservoir de Bellevue, aucune non-conformité n'a été relevée. Sur l'eau brute on n'a observé aucune variation anormale du COT.

Sur les 108 prélèvements effectués sur le réseau de distribution, le taux de conformité est de 100% sur le plan microbiologique. Seules quelques analyses ont révélé une non-conformité des paramètres physico-chimiques, sans gravité s'agissant en fait d'un dépassement de la température limite de 25°C (prélèvement effectué en été).

Conformément à l'article 38 du décret du 20 décembre 2001, un prélèvement pour analyse est effectué systématiquement avant tout raccordement d'une conduite neuve au réseau de distribution.

En outre les réservoirs de stockage font l'objet d'une vidange annuelle pour nettoyage et désinfection. A l'occasion de cet entretien, différentes caractéristiques des réservoirs ont été inspectées : présence d'organismes vivants ou morts, aspect du fond de cuve et des parois (fissures, revêtement), génie civil, échelles et rambardes, crépines et clapets, équipements hydrauliques, sondes et capteurs. Ce diagnostic indique pour les 3 réservoirs un bon état général.

B – Les indicateurs financiers

1. Modalités de tarification

La tarification pratiquée pour le service d'eau potable est de type binôme. Elle est composée d'une partie fixe comprenant la location du compteur (propriété de la Régie) et l'abonnement au service, correspondant aux dépenses incompressibles, et d'une partie proportionnelle au nombre de mètres cubes consommés, correspondant au coût de revient du service.

Ces différentes composantes du prix de l'eau sont fixées par *le Conseil Municipal* après avis du *Conseil d'Exploitation de la Régie*, avant chaque début d'exercice.

La tarification en vigueur au 1er janvier 2008 est la suivante :

- **Abonnement au service** (par logement et par mois) : 3,10 Euros
- **Prix au mètre cube d'eau vendu** :
 - en hiver (janvier à avril / octobre à décembre) : 0,43 Euros
 - en été (mai à septembre) : 1,20 Euros

Ces tarifs intègrent depuis 2005 une contribution de solidarité envers les communes rurales d'environ 0,02 €/m³. Préalablement perçu par le Ministère de l'Agriculture (*F.N.D.A.E.*), ce fonds est désormais géré par *l'Agence de l'Eau*. Il est donc facturé d'une part via la redevance de prélèvement pour Pépiole, et d'autre part par *la S.C.P.* et *le S.I.A.E.P.* pour les volumes achetés en gros.

- **Location du compteur** :
 - Ø 15 : 1,25 Euros par mois
 - Ø 20 : 1,80 Euros ”
 - Ø 25 : 2,70 Euros ”
 - Ø 32 : 3,60 Euros ”
 - Ø 40 : 6,20 Euros ”
 - Ø 50 : 9,30 Euros ”
 - Ø 65 : 12,40 Euros ”
 - Ø 80 : 18,60 Euros ”
 - Ø 100 : 24,80 Euros ”
 - Ø 150 : 49,60 Euros ”

S'ajoutent à ces tarifs les redevances de *l'Agence de l'Eau* et la T.V.A. :

- **Redevance de lutte contre la pollution** (prix au
au mètre cube d'eau vendu) : 0,19 Euros
- **Redevance pour la modernisation des réseaux
de collecte** (prix au mètre cube d'eau vendu) 0,13 Euros

- **La T.V.A.**

Elle est perçue au taux réduit de 5,5% sur l'ensemble des redevances composant la facture d'eau et d'assainissement.

- **Cautionnement**

Au moment de l'ouverture du contrat, les cautionnements précédemment exigés sont supprimés.

- **Taxe d'ouverture d'abonnement (pose de compteur) :** 35,07 Euros H.T
T.V.A. à 5,5% 1,93 Euros
Total T.T.C. 37,00 Euros

2. Facture d'eau

- Tarif en Euros au 1er janvier 2008 et évolution par rapport à 2007.

Libellé	Quantité	Prix/U	Montant H.T.	Évolution
DISTRIBUTION DE L'EAU				
Abonnement	12,00	3,100	37,20	0 %
Location de compteur	12,00	1,250	15,00	0 %
Consommation (7 MOIS : TARIF HIVER)	70,00	0,430	30,10	0 %
Consommation (5 MOIS : TARIF ÉTÉ)	50,00	1,200	60,00	0 %
ORGANISMES PUBLICS				
Agence de l'eau (MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE)	120,00	0,13	15,60	- 22 %
Agence de l'eau (LUTTE CONTRE LA POLLUTION)	120,00	0,19	22,80	
TOTAL H.T.			180,70	
T.V.A. 5,5%			9,94	
TOTAL T.T.C.			190,64	- 5,6%

- Tarif en Euros au 1er janvier 2007 et évolution par rapport à 2006.

Libellé	Quantité	Prix/U	Montant H.T.	Évolution
DISTRIBUTION DE L'EAU				
Abonnement	12,00	3,100	37,20	3,3 %
Location de compteur	12,00	1,250	15,00	0 %
Consommation (7 MOIS : TARIF HIVER)	70,00	0,130	30,10	7,5 %
Consommation (5 MOIS : TARIF ÉTÉ)	50,00	1,200	60,00	4,3%
ORGANISMES PUBLICS				
Agence de l'eau (LUTTE CONTRE LA POLLUTION)	120,00	0,410	49,20	5,1%
TOTAL H.T.			191,50	
T.V.A. 5,5%			10,53	

TOTAL T.T.C.			202,03	4,5%
--------------	--	--	--------	------

3. Budget d'exploitation

On peut retenir quelques chiffres significatifs extraits du compte administratif de l'exercice 2007.

• <u>Charges d'exploitation :</u>	4 759 570,06 Euros
dont :	
Achat d'eau :	2 011 018,76 Euros
Fourniture et entretien :	239 020,24 Euros
Agence de l'Eau :	1 114 732,70 Euros
Frais financiers:	229 911,67 Euros
Frais de personnel :	479 599,93 Euros
Dotation aux amortissements :	504 701,57 Euros
Virement à la section d'investissement :	424 687,31 Euros
Autres charges d'exploitations :	115 475,24 Euros
• <u>Recettes d'exploitation :</u>	4 965 267,52 Euros
dont :	
Vente d'eau aux abonnés :	3 214 271,22 Euros
Travaux de raccordement au réseau :	66 482,95 Euros
Location de compteurs :	326 568,27 Euros
Taxe d'ouverture d'abonnement :	56 530,86 Euros
Autres recettes d'exploitation :	73 860,23 Euros
• <u>Résultat : excédent :</u>	205 697,46 Euros

Hors excédent reporté de l'exercice précédent, les recettes d'exploitation sont en légère hausse de 1,4 % par rapport à 2006, conséquence de la hausse des redevances. On observe une stabilité des volumes d'eau vendus.

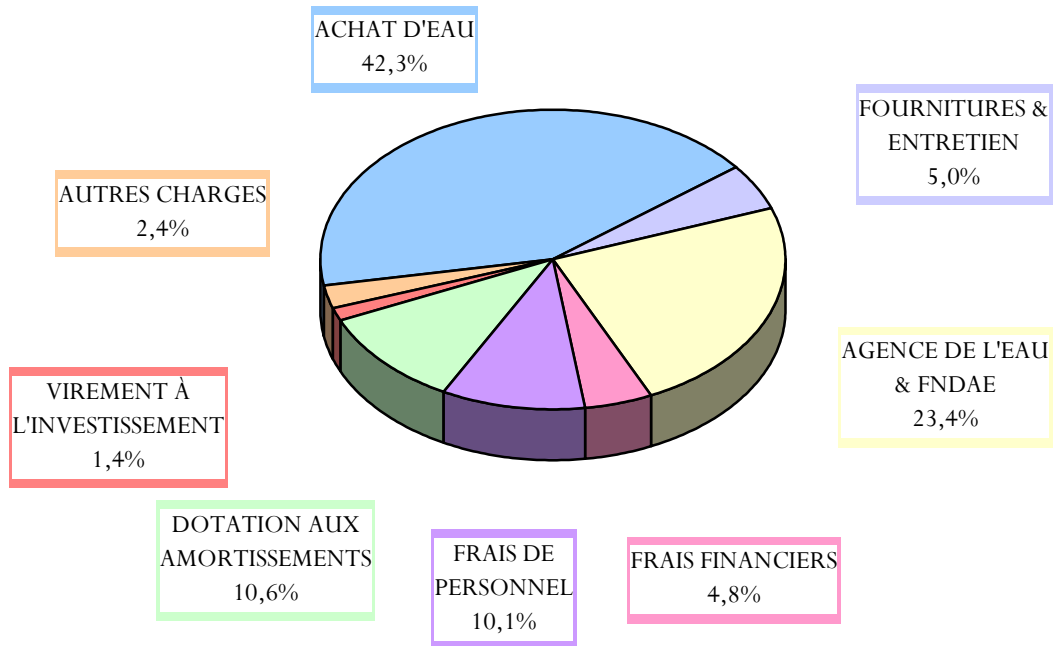
Hors virement à la section d'investissement, les charges sont en hausse de 8 %, en raison d'une dotation aux amortissements supérieure (travaux d'équipements), des intérêts des emprunts souscrits pour ces mêmes travaux, ainsi que d'une augmentation des dépenses de personnel (recrutement d'un technicien territorial).

Conformément aux règles comptables M 49, le résultat cumulé pour 2007 permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

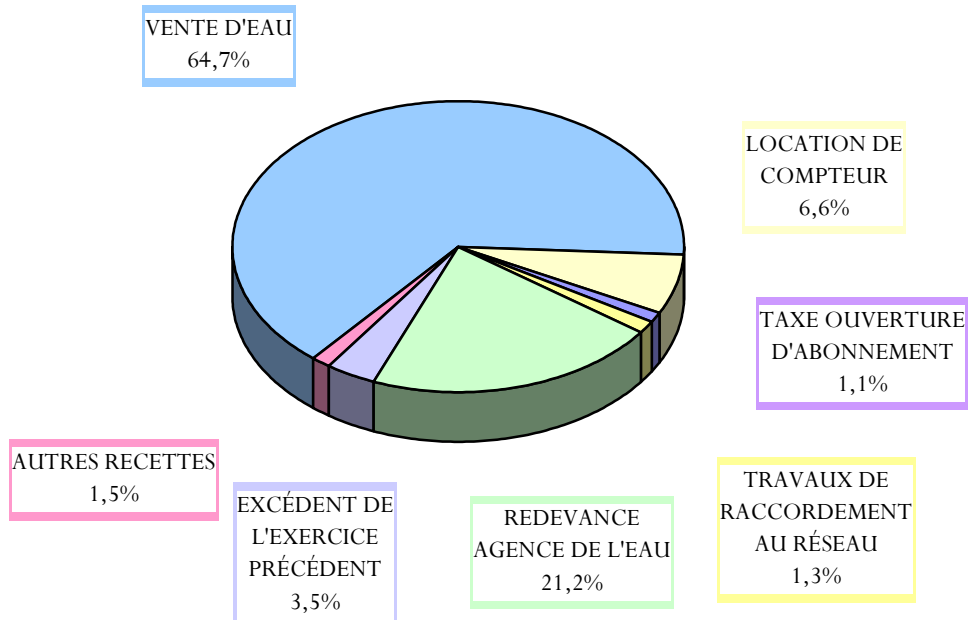
• <u>Etat de la dette au 1er janvier 2008 :</u>	
Encours de la dette :	7 147 270,16 Euros
Montant des annuités :	471 211,73 Euros

Dont capital 44 % et intérêts 56%

BUDGET DE L'EAU : CHARGES D'EXPLOITATION



BUDGET DE L'EAU : RECETTES D'EXPLOITATION



4. Programme d'investissement

Les études et travaux d'investissement réalisés en 2007 représentent une dépense de 3 451 112,23 Euros hors taxes.

En plus du renouvellement annuel des canalisations, les principaux travaux concernent pour l'année 2007 le remplacement des branchements en plomb et la construction du réservoir d'eau de Courrens.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

